

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Vendredi 29 mars 2019

**Présents** : Mesdames et Messieurs A. ROUVIERE-ESPOSITO, R-M. BERGER, M-C. BANIOL, S. RICHARTE, T. BEAUQUIER, C.JEAN, Y. LE MOAL, N. ENJALRIC

**Absents** : J.JEAN, P. ROUSTAN, J. MALLET

**Procurations** : P. ROUSTAN à S. RICHARTE ; J. MALLET à R-M. BERGER

**Secrétaire de séance** : M-C. BANIOL

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

Marie Claude BANIOL est désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du Jour** :

1. Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2019
2. Budget communal – vote du compte administratif et du compte de gestion 2018
3. Vote du BP 2019 et de toutes les délibérations afférentes
4. Subventions aux associations
5. Modification du tableau des effectifs
6. Contrat de travail Andréa DE SOUSA
7. Santé communale – proposition de convention AXA
8. Mise à disposition de parcelles communale à Mr Catapano
9. Présentation de l'activité Educateur canin sur une parcelle privée
10. Présentation du Distripain
11. Questions diverses

### **1/ Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2019**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2019.

### **2/ Budget communal – vote du compte administratif et du compte de gestion 2018**

#### **❖ Comptes de gestion du receveur exercice 2018 - budget communal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L. 2343-1 et 2 ;

Vu le Code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33 ;

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur de la Trésorerie Les Matelles et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la commune le compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Rose-Marie BERGER,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 relatif au budget de la commune.
- dit que les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### ❖ Compte administratif 2018 : M14

Madame Rose Marie BERGER présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018.  
*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :*

#### **Budget M14**

|  | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses                                 | 117 886.13            | 203 428.52            |
| Recettes                                 | 113 400.47            | 202 818.82            |
| Excédent/Déficit                         | - 4 485.66            | - 609.70              |
| Report 2017                              | <b>264 331.83</b>     | <b>195 101.55</b>     |
| Intégration Résultats M49                | <b>-84 547.87</b>     | <b>125 282.70</b>     |
| Part affectée à l'investissement en 2018 |                       | <b>50 000.00</b>      |
| Résultat clôture 2018                    | <b>175 298.30</b>     | <b>269 774.55</b>     |

### 3/ Vote du Budget principal 2019 et de toutes les délibérations afférentes

#### ❖ Affectation du Résultat d'Exploitation 2018 – Budget Principal M14:

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte administratif 2018 présentait un excédent global de 445 072.85€, et se décompose comme suit :

Excédent d'investissement : 175 298.30 €

Excédent d'exploitation : 269 774.55 €

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter le résultat d'exploitation.

*Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré décide d'affecter :*

100 774.55 € à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002)

100 000.00 € à l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)

175 298.30 € à l'excédent d'investissement reporté (article 001)

#### ❖ Vote du taux des taxes directes pour 2019

Madame le Maire signale au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter le taux d'imposition 2019 des taxes directes nécessaires à l'élaboration du budget.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2019 et vote les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9.06 %

Foncier bâti : 9.88 %

Foncier non bâti : 41.95 %

#### ❖ Vote du Budget Primitif 2019 : M 14

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;  
Madame le Maire expose le contenu du budget primitif.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif principal 2019 arrêté comme suit :*

| <b>Budget M 14</b> | <b>Dépenses</b>     | <b>Recettes</b>     |
|--------------------|---------------------|---------------------|
| - Investissement   | 464 964.30 €        | 464 964.30 €        |
| - Fonctionnement   | 327 222.85 €        | 327 222.85 €        |
| <b>TOTAL</b>       | <b>792 187.15 €</b> | <b>792 187.15 €</b> |

#### **4/ Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2019 :

- ADMR : 200 €
- ASCB : 700 €
- Chasse : 100 €
- Vaincre la Mucoviscidose : 15 €
- Nouvelle association française des sclérosés en plaque : 15 €

#### **5/ Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission administrative paritaire du centre de gestion du 19 février 2019, a émis un avis favorable :

- à l'avancement au grade d'adjoint technique principal deuxième classe pour Julien Cutillas,
- à l'avancement au grade d'adjoint administratif principal deuxième classe à compter du 26/12/2019 pour Karine Ferrando.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de modifier le tableau des effectifs en créant les 2 nouveaux postes correspondants.

#### **6/ Contrat de travail Andréa DE SOUSA**

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de travail de Madame Andréa DE SOUSA pour l'entretien des bâtiments communaux, dans les mêmes conditions (1h30/hebdomadaire) jusqu'au 30 juin 2019.

#### **7/ Santé Communale – proposition de convention AXA**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention proposé par la société AXA pour la Santé Communale à destination des administrés.

Le Conseil Municipal propose de mettre à disposition la salle polyvalente pour permettre à AXA d'organiser une réunion d'information, sans que le nom de la Commune n'apparaisse sur leur communication. En effet, il est considéré que la protection de la santé relève de la vie privée. Toutefois, le Conseil Municipal souhaite favoriser un accès plus aisé à l'information pour les administrés.



## **8/ Mise à disposition de parcelles communales à Monsieur Catapano**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Catapano, berger, qui souhaite installer ses bêtes sur les parcelles communales A2 et A16, lieu dit Les Tourelles.

Elle précise qu'une rencontre devra être organisée avec le président de la chasse, le berger et la commune afin de permettre à tous de pratiquer ses activités en toute quiétude. Une convention de mise à disposition pourra être signée dans le cadre du contrat Natura 2000 puisqu'il concerne ces parcelles.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'un contrat de prêt à usage (commodat), à titre gratuit, Chaque année l'emprunteur pourra disposer des parcelles pendant la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre. La convention sera consentie pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## **9/ Présentation de l'activité éducateur canin sur une parcelle privée**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un centre d'éducation canine va ouvrir sur des parcelles privées en dehors des parties urbanisées de la commune.

Elle précise qu'aucune réglementation n'est en vigueur.

## **10/ Présentation du Distripain**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été contactée par une société pour installer sur la commune un distributeur de pain Distripain. La société doit prendre contact avec un boulanger local pour envisager un partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'installation d'un Distripain afin de faciliter la vie des habitants.

## **11/ Questions diverses**

- Le conseil municipal souhaite qu'un devis auprès de GFI informatique soit réalisé afin de sauvegarder les données informatiques régulièrement.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup souhaite recueillir l'avis de la commune sur le projet de constitution d'une association avec la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises qui aura pour but de permettre aux territoires de la CCGPSL d'obtenir des subventions de la Région.  
Le conseil municipal n'est pas d'accord sur le principe de projet d'une nouvelle structure pour l'obtention de subventions auprès de la Région mais contraint et forcé, et afin de ne pas bloquer les subventions acceptent ce chantage proposé par la Région Occitanie.
- Madame le Maire informe qu'une cérémonie de citoyenneté, pour la remise des cartes électorales aux jeunes ayants atteints 18 ans dans l'année, sera organisée à l'occasion du 8 mai. Elle demande à l'ensemble du Conseil Municipal d'être présent.

La séance est levée à 22h30.

**A. ROUVIERE-ESPOSITO**



**S. RICARTE**



**M-C. BANIOL**



**C. JEAN**



**R-M. BERGER**



**Y. LE MOAL**



**P. ROUSTAN**



**N. ENJALRIC**



**J. MALLET**



**J. JEAN**

**T. BEAUQUIER**

